



L'AVENUE DU
MONT—ROYAL

Projet de Politique sur le stationnement

Mémoire de la Société de développement de l'Avenue du Mont-Royal

Déposé à la

Commission sur le transport et les travaux publics de la Ville de Montréal

7 mars 2016

INTRODUCTION

Dans le cadre de l'élaboration de la nouvelle politique de stationnement de la Ville de Montréal, la Société de développement de l'Avenue du Mont-Royal a sondé ses membres sur leurs besoins, attentes et solutions en matière de stationnement. Afin de contenir ces réflexions sur quelques pages, ce mémoire ne s'en tiendra qu'aux éléments à compléter ou bien à préciser par rapport au projet de politique de stationnement préliminaire déjà élaboré par la Ville.

La Société de développement de l'Avenue du Mont-Royal (SDAMR) regroupe les 475 entreprises réparties sur l'avenue du Mont-Royal, entre les rues Saint-Laurent et d'Iberville.

L'IMPORTANCE DU STATIONNEMENT

Le Plateau est un quartier emblématique dans le cœur des Montréalais, avec un pouvoir d'attraction hors du commun. Ce pouvoir d'attraction, bien qu'aujourd'hui fragilisé, est le résultat de moult investissements et interventions faites depuis plusieurs décennies et impliquant tous les acteurs du milieu, y compris les gens d'affaires. Or, l'accès à du stationnement à prix raisonnable est un des ingrédients nécessaires au maintien de la vitalité économique et sociale de ce quartier, notamment pour les raisons suivantes :

- Le besoin de se déplacer en automobile existe toujours, notamment pour transporter des biens lourds et/ou volumineux, pour se déplacer à des moments peu desservis par le transport en commun, pour les personnes à mobilité réduite, pour les personnes qui parviennent à partir d'un lieu éloigné de Montréal, pour les commerçants (ex : fleuristes) et professionnels (ex : agents d'immeubles) qui ont à se déplacer fréquemment et sur de grandes distances durant leur journée, notamment pour livrer des marchandises ou donner des services à leurs clients; ces personnes ont besoin d'accéder à du stationnement;
- Il est important d'accueillir un maximum de clients afin de préserver la vitalité commerciale, laquelle répond à des besoins, procure des emplois, anime nos milieux de vie, génère des revenus de taxation pour la Ville, etc. La clientèle du quartier ne suffit pas, car l'avenue du Mont-Royal est une destination commerciale de portée régionale et que la clientèle régionale (hors Plateau-Mont-Royal) assure en bonne partie la survie de nombreuses places d'affaires sur l'Avenue en plus de participer grandement à la qualité et à la diversité du mix commercial local; or, cette clientèle régionale a plus tendance à venir sur l'Avenue en automobile;
- Les commerçants ainsi que leurs employés n'habitent pas tous le quartier et ne peuvent tous le faire; certains s'y rendent donc à partir de lieux éloignés du Plateau-Mont-Royal et ont plus tendance à venir sur l'Avenue en automobile;
- La fréquence de passage du transport en commun est déficiente sur l'Avenue à certains moments de la journée (durant les avant-midi et les après-midi).

LES BESOINS EN MATIÈRE DE STATIONNEMENT

Il est de notoriété publique que les gens d'affaires du Plateau-Mont-Royal, y compris ceux de l'avenue du Mont-Royal, accordent une très grande importance à la gestion du stationnement. Cela s'explique entre autres par l'implantation, ces dernières années, de plusieurs mesures ayant limité l'accès à du stationnement dans le quartier. C'est pourquoi la communauté d'affaires souhaite à ce moment-ci exprimer des besoins particulièrement pressants en matière de gestion du stationnement à Montréal. Évidemment, il n'est pas question ici de répéter les éléments déjà inclus dans le projet de politique de stationnement préliminaire élaboré par la Ville, mais bien de mettre une emphase particulière sur certains enjeux propres à l'avenue du Mont-Royal et qui devraient occuper une place importante dans la nouvelle politique.

L'équité : pas que pour les quartiers centraux

Il est extrêmement important pour la SDAMR que la nouvelle politique de stationnement réponde au principe de l'équité. Nous sommes très ouverts, dans les quartiers centraux de Montréal et sur les artères commerciales, à faire des efforts et participer à une amélioration de la gestion du stationnement; **cela dit, il est impératif que les futures mesures implantées s'appliquent à l'ensemble du territoire montréalais et que tous les acteurs, même les plus éloignés du centre-ville, et où le stationnement est actuellement gratuit, contribuent équitablement à l'effort collectif de gestion, a fortiori dans le secteur commercial.** La SDAMR ne s'attend pas à ce que les mesures soient les mêmes sur l'ensemble du territoire, mais il doit y en avoir partout, et elles doivent surtout cesser de disqualifier la compétitivité des espaces centraux de Montréal au profit de la périphérie.

Pour une perception positive à l'égard du stationnement

Il est impératif également que l'accès à du stationnement et son coût cessent de constituer des facteurs irritants dans le choix de l'avenue du Mont-Royal comme destination commerciale par les clients potentiels de l'Avenue. Plus précisément, dans une logique d'offre et de demande, **le nombre de places disponibles et le coût du stationnement doivent correspondre aux attentes normales des usagers à l'égard du stationnement et ne pas présenter des caractéristiques trop discriminantes par rapport à la disponibilité et au coût des places de stationnement situées ailleurs dans les autres destinations commerciales sur l'ensemble du territoire de la Communauté métropolitaine de Montréal.**

Corolairement, il est évident que le même tarif ne doit pas être appliqué d'un bout à l'autre de l'avenue du Mont-Royal ni à tout moment de la semaine. **La nouvelle politique de stationnement doit donc porter une attention particulière aux comportements d'achat dans le temps et l'espace et ne pas appliquer des mesures incohérentes d'un territoire à un autre.**

Enfin, il faut clairement cesser de faire preuve d'intolérance vis-à-vis des usagers du stationnement dont la séance d'utilisation est expirée depuis moins de 15 minutes.

L'optimisation de l'utilisation du stationnement

Tous les espaces de stationnement disponibles à proximité d'une destination commerciale (y compris dans les SRRR) devraient être accessibles par les clients et les travailleurs de ces destinations, évidemment sans nuire aux autres usagers de ces espaces de stationnement (les résidants, notamment). Par exemple, l'utilisation du stationnement dans les zones SRRR devrait être permise partout durant le jour. Dans les zones à forte demande, l'utilisation de ces places pourrait se faire moyennant l'achat d'une vignette **à coût non prohibitif** (pas plus que le double du coût d'une vignette SRRR).

Pour le stationnement de courte durée

Sur les artères commerciales, le principe de rotation dans l'utilisation des places de stationnement doit subordonner tout autre principe (financement de services publics, par exemple), cela afin d'augmenter l'utilisation du stationnement par un maximum d'usagers et ainsi permettre la desserte d'un maximum de clients. **La SDAMR est d'avis que le stationnement pour des achats de courte durée (moins de 15 minutes) ne devrait plus être tarifé car il répond entièrement à ce principe.**

Maximiser les retombées des revenus de stationnement

Depuis 2012, une partie des revenus de stationnement versés dans le Fonds de dynamisation des artères commerciales permet de soutenir les efforts déployés dans les principales destinations commerciales du Plateau-Mont-Royal, notamment en matière de développement d'une meilleure offre commerciale, d'animation, de promotion, etc. Dans un contexte commercial en crise, à tout le moins en grande mutation, et devant l'importance des artères commerciales au cœur des milieux de vie, **la SDAMR recommande à la Ville de Montréal de maintenir le FDAC et d'en faire un outil permanent de redistribution de revenus provenant du stationnement pour le maintien de la vitalité commerciale de Montréal.** Cependant, ce mécanisme ne doit aucunement entrer en porte-à-faux avec l'obligation d'offrir du stationnement à coût raisonnable.

CONCLUSION

Une mauvaise gestion du stationnement peut entraîner des conséquences très fâcheuses, a fortiori dans les destinations commerciales des quartiers centraux de Montréal. C'est pourquoi il est fort apprécié que la Ville de Montréal ait décidé d'adopter une nouvelle politique de stationnement afin de mettre un terme à des pratiques souvent anarchiques et parfois dommageables. Il est en effet plus que temps que le stationnement à Montréal soit géré dans une perspective d'ensemble, de manière équitable, en favorisant les meilleures pratiques urbanistiques, et avec une approche humaine et un service de premier ordre à l'égard des usagers du stationnement plutôt que coercitive et/ou comptable.